Nations Unies S/PV.4237



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4237e séance

Mardi 28 novembre 2000, à 15 heures

New York

Président :	M. van Walsum	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Kassé
	Namibie	M. Andjaba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

00-76794S (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, Mme Carolyn McAskie, Coordinatrice adjointe des secours d'urgence pour le bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires.

Puisqu'il n'a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue à Mme McAskie et l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va à présent entamer l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À cette réunion, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de Mme McAskie, Coordinatrice adjointe des secours d'urgence pour le bureau de la Coordination des Affaires Humaines. Je lui donne la parole.

Mme McAskie (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, de cette occasion de faire un exposé sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Il est tout à fait pertinent d'aborder cette question car pour le moment, tous nos efforts diplomatiques et militaires visant à mettre fin à ce que l'on a appelé la « première guerre mondiale africaine » ont été vains, alors que la crise humanitaire en République démocratique du Congo demeure l'une des pires du monde du point de vue tant de son intensité que de son étendue.

La situation générale en République démocratique du Congo ne cesse de se détériorer du point de vue humanitaire, alors que les activités militaires ont une intensité inégale selon le moment et que des escarmouches dégénèrent parfois en batailles rangées. Le Conseil sait fort bien ce qui s'est passé à Kisangani il y a quelques mois, ayant lui-même envoyé une mission dans la région. Les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont dû suspendre ou abandonner leurs opérations dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans la plupart des secteurs de la province orientale et de la province de l'Équateur, qui ne sont pas sous contrôle gouvernemental, beaucoup de zones restent inaccessibles à cause d'un réseau routier en mauvais état ou inexistant et d'une insécurité latente. Il y a des épidémies récurrentes, les médicaments sont rares et le système de soins de santé s'est effondré.

Le nombre de personnes touchées par ce conflit est effarant. En trois années d'une guerre civile qui se prolonge, le nombre des personnes touchées par ce conflit dans la République démocratique du Congo s'est élevé à 16 millions – soit moins de 33 % de la population. Les membres du Conseil connaissent très bien un rapport publié cette année même par l'International Rescue Committee, qui a conclu que 1,7 million de personnes – dont approximativement 600 000 sont des enfants de moins de 5 ans – sont sans doute décédées des suites de la guerre dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Un tiers de ces décès peuvent être attribués directement à la violence. Le reste a succombé à des maladies que l'on peut prévenir, à la malnutrition due notamment au manque d'accès, au manque de secours et l'impossibilité dans laquelle ces personnes se trouvaient de mener une vie normale. L'étude suggère que la mortalité infantile en République démocratique du Congo est l'une des plus élevées au monde et, tragiquement, risque d'augmenter encore plus.

On constate sur tout le territoire de la République démocratique du Congo des violations flagrantes des droits de l'homme, qui sont commises dans une atmosphère de totale impunité. Pour ce qui est des personnes

déplacées, les civils en République démocratique du Congo ne bénéficient d'aucune protection, mais tout au contraire sont systématiquement ciblés par les parties au conflit. Nous avons fait parvenir au Conseil toute une série de cartes d'après lesquelles les membres pourront constater que plus de 2 millions de personnes ont été déplacées.

Ce qui nous préoccupe tout particulièrement est la situation dans les Kivus et la province orientale, où les rébellions, les contrerébellions, et les tensions ethniques ont entraîné le déplacement de quelques 950 000 civils. La situation est encore compliquée du fait de la présence de groupes armés, qui déploient une violence aveugle contre les civils en tant que stratégie de guerre.

Nous nous préoccupons tout particulièrement de la situation des réfugiés qui cherchent asile dans la forêt tropicale – près de 200 000 en tout. Nombreux sont ceux qui ont subi de nombreux déplacements; ils ont fui vers des régions éloignées, en se nourrissant surtout de baies sauvages et d'aliments crus, avec un accès limité ou inexistant aux soins de santé. Nous continuons d'apprendre que des personnes déplacées dans le pays même sont systématiquement assujetties aux travaux forcés, se trouvant aux mains des différents groupes militaires ou milices comme prisonniers ou otages. Les enfants connaissent également un sort horrible et nous continuons à entendre parler de recrutement des enfants congolais, certains d'entre eux étant emmenés dans des pays avoisinants.

Pour ce qui est des réfugiés, il y en actuellement plus de 300 000 dans les pays limitrophes, avec un exode rapide et récent depuis la province de l'Équateur en République du Congo – situation tragique pour un pays qui vient tout juste de sortir lui-même d'un conflit et qui doit maintenant également affronter cette vague de réfugiés. Cent mille réfugiés ont fui en République du Congo et 10 000 autres ont fui vers la République centrafricaine. Au cours de ces deux dernières semaines, 5 000 autres réfugiés ont fui du Katanga en Zambie. La République démocratique du Congo, à l'inverse, a reçu quelques 330 000 réfugiés qui ont fui les guerres civiles du Rwanda, du Burundi, de l'Angola, de l'Ouganda et du Soudan.

Qu'est-ce que cela signifie pour la République démocratique du Congo? Cela signifie que l'économie s'est complètement écroulée, laissant une grande majorité de la population du pays dans de graves difficultés financières. Aggravée par de profonds problèmes économiques et sociaux, la gabegie et l'incurie, la guerre a banalisé les pénuries alimentaires et déclenché une augmentation dévastatrice de la malnutrition. Il y a des déficits alimentaires extrêmes qui vont de 20 à 55 % de la demande dans certaines parties du pays. Le taux de change avec l'étranger est deux fois plus élevé qu'auparavant. Il y a toujours une interdiction de l'utilisation de monnaies étrangères et les ressources déjà limitées qui étaient disponibles pour les activités humanitaires se sont sérieusement amoindries, mettant en danger ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Les agences humanitaires ont de plus en plus de difficultés à travailler dans cet environnement et à fournir le niveau d'assistance nécessaire pour sauver des vies. La guerre a eu pour double effet de placer de nouvelles populations dans le besoin et en même temps de créer un climat d'insécurité insupportable qui entrave l'accès à ces mêmes populations. Ceci est encore plus aggravé par les contraintes logistiques qui rendent extrêmement difficile, voire impossible, la fourniture de l'aide dans beaucoup d'endroits reculés.

On rencontre ces problèmes à la fois dans les régions sous contrôle gouvernemental et dans les zones tenues par trois mouvements rebelles : le Ralliement pour la démocratie (RDC), le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et le Ralliement pour la démocratie – Mouvement de libération (RCM-ML). Dans les zones gouvernementales, les problèmes proviennent des procédures administratives strictes qui régissent les autorisations d'accès, tandis que dans les zones contrôlées par les rebelles le manque d'accès provient du manque de sécurité. Dans un exemple notable où des obstacles empêchaient l'accès, on estime que 300 000 personnes déplacées dans le sud de l'Équateur et 150 000 personnes déplacées dans le Nord-Katanga se sont retrouvées sans l'aide humanitaire dont elles avaient désespérément besoin, malgré le fait que les agences humanitaires avaient à la fois les moyens et la capacité d'effectuer des livraisons. On a empêché ces agences de pénétrer.

Malgré ces problèmes, les organismes de l'ONU sur le terrain travaillent dur et sans relâche, pour répondre à la situation à laquelle ils sont confrontés. Cela a donné lieu, par exemple, à un certain nombre d'opérations de percée dans quelques unes des zones les plus ravagées par la guerre où la situation était la plus critique, y compris le Kasaï, le Nord-Katanga, l'Équateur, l'Ituri et le Sud-Kivu. L'Organisation des

Nations Unies maintient, au niveau national, une présence dans l'ensemble des 11 provinces de la République démocratique du Congo. Les organismes des Nations Unies et la Coordonnatrice des secours d'urgence bénéficient de la très étroite et très utile collaboration de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le plein appui du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane. Je dirais que voilà un des meilleurs exemple de coopération politique et humanitaire dans le domaine des activités de l'ONU.

Cette année, un succès important a été obtenu – et de fait nous avons eu quelque succès – par le biais de la mise en oeuvre d'une campagne nationale d'éradication de la poliomyélite qui a concerné plus de 10 millions d'enfants de moins de 5 ans, et par d'autres initiatives dans tout le pays et des deux côtés de la ligne du front. Cette année, la campagne nationale d'examens a concerné 28 000 étudiants. Il est difficile de dire combien d'enfants vont actuellement à l'école en République démocratique du Congo. Selon les estimations dont on dispose, 35 à 55 % des enfants d'âge scolaire reçoivent actuellement une éducation primaire.

Avec ceci en toile de fond, les appels de fonds globaux pour l'année 2000 ont demandé 71,4 millions de dollars. Les montants reçus à ce jour représentent 61 % de ce montant, soit 43,6 millions de dollars. Toutefois, plus de 80 % des fonds fournis l'ont été pour des programmes d'aide et de sécurité alimentaires, avec un niveau très bas de financement des premiers soins, du contrôle des épidémies, de la protection des enfants, des droits de l'homme et des secteurs du renforcement de la confiance. Étant donnée l'ampleur de la crise, l'incidence nette de l'aide humanitaire fournie en République démocratique du Congo ne peut être décrite que comme minime. En 2000, sur les plus de 16 millions de personnes touchées par la guerre, moins de 50 % ont reçu une aide humanitaire, et même, dans ces cas-là, de façon sporadique.

Plus tôt dans la journée, le Secrétaire général a lancé l'appel global pour 2001. L'appel de 2001 pour la République démocratique du Congo articule une stratégie humanitaire autour des éléments suivants : aide vitale fournie immédiatement; renforcement des stratégies de survie et des mécanismes d'aide aux populations touchées par la guerre; facilitation et encouragement de la libre circulation des personnes et des biens de part et d'autres de la ligne du front; et soutien aux initiatives d'autoredressement basées sur les communautés.

Les membres du Conseil de sécurité verront à partir du dossier d'information fourni que l'appel global pour cette année comprend des projets qui visent différents niveaux d'intervention, de la sécurité alimentaire des ménages et de l'intervention médicale au niveau local aux programmes d'assistance plus larges qui requièrent la participation de toutes les parties du pays. Pour prévenir une catastrophe humanitaire encore plus grande, c'est l'un des rares appels dans lequel nous avons fortement augmenté le montant des fonds nécessaires, mais en le portant au niveau relativement modeste de 139,5 millions de dollars – modeste, c'est à dire par rapport aux besoins. Une clef de voûte de la réponse humanitaire sera le programme d'intervention humanitaire d'urgence que nous avons créé. Ce mécanisme fournit des fonds pour une intervention d'urgence dans des situations comme celles qui sont apparues à Kisangani, en juin dernier, et, plus récemment, dans la province de l'Équateur. Grâce aux dons de nos donateurs, des fonds sont fournis au niveau local, ce qui nous permet de réagir à une crise immédiate.

Alors que la situation humanitaire devient de plus en plus grave pour un nombre grandissant de Congolais, les efforts de l'ONU et de ses partenaires chargés de la mise en oeuvre des programmes, sont entravés par le manque de sécurité, l'accès limité aux populations touchées et le niveau de ressources dramatiquement bas pour les interventions de survie. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'un véritable engagement de toutes les parties de faire en sorte que l'accès des agences humanitaires soit amélioré. J'engage les membres du Conseil à faire comprendre à toutes les parties au conflit la nécessité de coopérer pour garantir un accès complet de l'aide humanitaire à travers la République démocratique du Congo.

Il serait d'une importance primordiale pour toutes les parties au conflit de respecter pleinement le droit humanitaire international, les droits de l'homme et les principes de l'engagement pour l'aide humanitaire en République démocratique du Congo établis par les organismes humanitaires, de façon à faire en sorte que les civils ne soient pas pris pour cible de la violence, ou obligés de s'enfuir de chez eux, et de façon à ce que les personnels humanitaires disposent des garanties nécessaires pour leur sécurité et leur confiance.

De plus, la communauté mondiale doit comprendre que les moyens actuellement disponibles pour l'aide humanitaire ne sont pas à la hauteur de l'ampleur de ce qui est certainement une des plus graves crises humanitaires dans le monde.

Nous voudrions attirer l'attention de la communauté internationale des donateurs sur ce que nous percevons comme la symbiose cruciale entre paix et aide humanitaire en République démocratique du Congo. Nous espérons qu'une aide accrue des donateurs pourra renforcer nos objectifs communs qui sont de sauver des vies, reconstruire des moyens d'existences et promouvoir la paix et la sécurité.

Une attention particulière pourrait être prêtée à la sécurité des travailleurs humanitaires dans les zones hautement dangereuses et explosives de la République démocratique du Congo. Une demande particulière est faite dans l'appel global en faveur de la sécurité.

Je dirais que l'année écoulée a marqué le passage d'une approche passive à une approche plus entreprenante et pragmatique du traitement des effets dévastateurs de la guerre. On pourrait qualifier les résultats de significatifs malgré les énormes difficultés. Mais le faible niveau de financement implique que les opérations humanitaires continuent de tirer le diable par la queue.

La République démocratique du Congo est en butte à une pression politique, sociale et économique; et ses problèmes sont intimement liés à ceux de ses voisins. Le peuple du Congo est au bord de l'épuisement, incapable de supporter plus longtemps la violence et la paupérisation auxquelles il est soumis d'une façon quotidienne. Il faut reconnaître que l'incapacité de maintenir tout semblant de normalité résulte de décennies de mauvaise gestion des affaires publiques et d'une absence de gouvernance. Ironiquement, c'est cette absence qui a appris au peuple congolais à survivre et qui a engendré son endurance.

Nous reconnaissons qu'un engagement de la communauté internationale de traiter la situation humanitaire ne pourra pas en lui même résoudre le conflit en République démocratique du Congo. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour continuer de chercher des solutions durables afin de résoudre les problèmes militaires et politiques, en concertation avec les efforts humanitaires. S'il est vrai que la situation humanitaire est extrêmement grave, nous savons que la réponse humanitaire n'est pas considérée comme un ersatz. Elle ne devrait pas non plus exclure la recherche d'une solution de long terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme McAskie de son exposé très complet et très brillant.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sur la situation en République démocratique du Congo. Cela s'inscrit dans la logique de la réunion que nous avons eue en mars dernier sur la situation humanitaire en Iraq. La séance de ce jour représente également le premier effort de suivi de la disposition contenue dans la résolution 1327 (2000) qui porte sur les réunions d'information consacrées aux situations de conflit. Nous apprécions l'exposé très utile que nous a présenté Mme Carolyn McAskie et nous la remercions de nous avoir fait bénéficier de ce dossier si bien préparé et si riche en informations.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo n'a cessé de se détériorer, le nombre des personnes déplacées s'est accru, de plus en plus de personnes ont été chassées de leur foyer et de leur maison et d'autres encore ont été contraintes de quitter le pays. Les combats ont repris à Kisangani, au Kivu et dans la province de l'Équateur; ils ont fait des victimes; il y a eu des violations systématiques des droits humanitaires et des droits de l'homme; les parties belligérantes continuent de recruter des enfants pour les envoyer combattre en première ligne; la situation est grave et l'accès humanitaire dans de nombreuses régions reste difficile. Tel a été en substance le thème des rapports trimestriels du Secrétaire général et des séances d'information périodiques organisées par le Secrétariat au cours de l'année. La situation, comme Mme McAskie nous l'a appris aujourd'hui, ne s'est améliorée dans aucune de ces régions.

Il est scandaleux que 16 millions de personnes, soit 33 % de la population du pays, continuent de manquer cruellement de vivres et qu'un grand nombre d'entre elles souffrent des épidémies de choléra, de méningite, de dysenterie, de malaria ou de fièvre hémorragique. Les femmes et les enfants sont les plus durement touchés par cette crise.

Les récentes querelles de pouvoir au sein du parti composite Rassemblement congolais pour la démocra-

tie – Mouvement de libération (RCD-ML) ont fait au moins 40 victimes à Bunia et ont obligé quelque 1 000 personnes à fuir le pays. Ces guerres fratricides doivent cesser. Nous demandons instamment les parties de mettre immédiatement fin à toute action militaire et d'ouvrir des couloirs humanitaires à l'intention de ces personnes. Nous engageons en outre les États Membres de l'ONU qui ont de l'influence sur les parties à obtenir de celles-ci qu'elles garantissent un accès humanitaire indispensable vers ces régions.

Il est regrettable que tous les acteurs de l'intérieur et de l'extérieur continuent de justifier la guerre en soutenant qu'ils ont des enjeux à défendre. Cette guerre étant menée aux dépens du peuple congolais, il semble donc, d'après la conduite des belligérants, que les Congolais soient les seuls à ne pas avoir d'enjeux et que leur vie et leur droit à la paix et à la prospérité n'ont aucune place dans l'esprit des belligérants. C'est ce que le Haut Commissaire, Mme Sadako Ogata, a essayé de faire comprendre aux autorités lors de sa visite au mois de juin dernier en République démocratique du Congo, lorsqu'elle leur a dit :

> « N'oubliez pas la population et, tandis que vous négociez, n'oubliez pas le coût humain de la guerre. »

Ce mépris du coût humain de la guerre est mis en évidence par les violations persistantes du cessez-le-feu par toutes les parties. Les violations récentes du cessez-le-feu dans le Nord-Katanga sont tout à fait déplorables. La reprise par le RDC de la ville de Pepa complique la situation et remet en cause le rôle que l'ONU pourrait y jouer.

La situation humanitaire désastreuse en République démocratique du Congo, comme dans d'autres zones de tensions, est la conséquence directe des conflits. La solution à long terme de la crise humanitaire réside dans un règlement politique. L'aide humanitaire ne saurait se substituer à un règlement politique. Le Conseil a prorogé de deux mois le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour permettre de mener des initiatives politiques et diplomatiques en vue d'un déploiement intégral de la mission de l'ONU.

Le Conseil devra prendre une décision sérieuse sur l'engagement soutenu de l'ONU en République démocratique du Congo lorsque le mandat de la MONUC prendra fin après la transition technique. Les progrès que nous escomptions à la suite des différentes initiatives diplomatiques sont toujours inexistants. C'est assurément un motif de vive préoccupation. Cependant, nous continuons de croire que l'ONU doit rester engagée en République démocratique du Congo alors que des efforts continuent d'être déployés afin de créer les conditions voulues pour permettre le déploiement intégral de la MONUC. Nous estimons que l'existence d'un accord de paix ne saurait constituer un obstacle pour conclure un règlement de paix. Le cas échéant, tout en maintenant leur engagement à l'égard de l'Accord de Lusaka, les parties pourraient, en vue d'avancer, se mettre d'accord sur des dispositions complémentaires comme, par exemple, le plan de dégagement de Kampala.

L'ONU, comme les parties belligérantes, ne saurait ignorer la dimension régionale de ce conflit. On a dit à maintes reprises qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise. L'Accord de Lusaka est un accord composite. L'ONU s'est félicitée de la conclusion de cet Accord et elle reste déterminée à contribuer à sa mise en oeuvre. Si les parties le demandent, nous ne nous opposerons pas en principe à la conclusion d'un deuxième ou d'un troisième accord de Lusaka. Nous appuierons tous les efforts sérieux qui seront faits pour améliorer les perspectives de paix. Toutes les parties doivent reconnaître qu'un processus politique d'ensemble conditionnera tout programme crédible de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Il est regrettable que les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ne soient toujours pas respectées alors qu'elles sont obligatoires pour les parties intéressées. La clef du règlement du conflit en République démocratique du Congo et de l'établissement d'une paix globale dans la région des Grands Lacs réside dans la mise en oeuvre rigoureuse des résolutions pertinentes du Conseil. Cela devrait se faire sans tarder.

Pour finir, je rappellerai le sage conseil du Président Mandela. Parlant des groupes de rebelles du Burundi, il a dit qu'on ne saurait véritablement tabler sur la remise des armes par les rebelles tant que ceux-ci ne participeront pas à part entière au processus de paix. Il a ajouté que le Congrès national africain n'avait pas renoncé aux armes tant qu'il n'avait pas été autorisé à participer à part entière au processus politique. Les autorités de Kinshasa et des autres capitales voisines devraient s'inspirer de la sagesse qui est contenue dans les paroles de cet homme d'État expérimenté.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement des informations que nous a données la Coordonnatrice par intérim des secours d'urgence dans l'exposé excellent et très clair, mais également très déprimant à certains égards, qu'elle nous a présenté. Je voudrais revenir sur un ou deux points de détail.

Il est encourageant d'entendre qu'il y a une très bonne coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe, ce dont nous avons besoin dans des situations particulièrement difficiles et complexes, comme c'est le cas en Afrique par exemple, et comme cela a été indiqué dans le rapport de notre mission en Sierra Leone. C'est une bonne nouvelle.

Je ne veux pas entrer dans les détails pour ce qui est de la situation à laquelle nous sommes confrontés en République démocratique du Congo, nous en discuterons à d'autres occasions avec les pays qui fournissent des contingents cette semaine et lorsque nous envisagerons de proroger le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Outre la situation humanitaire, la situation dans son ensemble est affligeante car l'Accord de Lusaka n'est pas appliqué comme il aurait dû l'être par les parties qui sont pratiquement toutes responsables à leur manière.

Nous, au Conseil, savons que le Congo est peut-être le plus grand défi auquel le Conseil de sécurité doit faire face en Afrique. Il faut par conséquent agir correctement. La situation est plus grave et plus complexe encore que celle de la Sierra Leone. Il nous faut donc déployer les mêmes efforts et agir avec la même intensité. J'espère que nous pourrons faire preuve des qualités de direction nécessaires pour aborder le problème de la République démocratique du Congo tant de l'intérieur de la région que du dehors. Nous en viendrons aux détails en temps utile lorsque nous discuterons des transitions et que nous aurons un compte rendu des réunions de Maputo et de celles qui doivent avoir lieu plus tard à Lusaka.

Les premières indications de la seconde réunion de Maputo montrent que la persistance du conflit provoque une lassitude et une impatience grandissantes des parties dans la région (celles qui ne contribuent pas à la prompte application des accords de Lusaka ou à tout ce qu'elles pourraient convenir entre elles pour donner un contenu à Lusaka), et il existe, je pense, une autre indication intéressante provenant de Kinshasa d'après laquelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo serait disposé à coopérer avec la MONUC et les organismes internationaux pour essayer de faire en sorte que les choses aillent mieux sur le terrain. Afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, ce serait une bonne nouvelle s'il y en avait confirmation, mais il y a énormément de travail à faire.

Je rends un hommage tout particulier au travail accompli par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et à celui des institutions et des organisations non gouvernementales (ONG) sur le terrain. Elles doivent faire face à des conditions particulièrement terribles dans la République démocratique du Congo. Non seulement il existe parfois une insécurité presque totale pour ceux qui interviennent de l'extérieur mais on déplore également une absence de soutien et d'infrastructure appropriés. Or il est d'importance vitale, pour leur sécurité et leur capacité de faire le travail assigné, qu'ils reçoivent une aide sur le terrain de toutes les parties intéressées.

Je suis par conséquent très désireux d'entendre plus de détails de la part du Coordonnateur intérimaire sur l'état actuel des relations entre les institutions, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les factions qui opèrent dans les zones où eux-mêmes se trouvent. Le Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération (RCD-ML) est présent à Kisangani et à Goma, et le Mouvement de libération (MLC), dans la province de l'Équateur. Je voudrais plus de détails sur l'état réel des relations à ce jour : quel est le type d'aide reçue? Quels sont les obstacles rencontrés? Où le Coordonnateur perçoit-il la plus grande insécurité? Quel devra être le sujet de nos entretiens lorsque nous parlerons, le cas échéant, des tâches principales du déploiement de la MONUC?

Nous voudrions également savoir si les institutions établissent une stratégie d'aide coordonnée avec les ONG et adaptée à la situation humanitaire, et où se trouvent les lacunes dans ce processus, s'il y en a, à moins que cette coordination soit également adéquate. D'une manière plus générale, nous aimerions savoir quels obstacles entravent actuellement l'accès des secours humanitaires. Il nous faut mentionner ces points dans la discussion qui va suivre sur le rôle de la MONUC.

Il est donc très important, je crois, de mettre à profit cette réunion d'information pour essayer de préciser les points auxquels il est possible de remédier avec beaucoup d'efforts et un peu de bonne volonté, à la différence des points sur lesquels il est assez peu réaliste d'espérer une amélioration quelconque dans un avenir proche.

Ma délégation prend note des propos du Coordonnateur intérimaire sur le financement et, en particulier, sur le fait déplorable que l'on se concentre sur l'aide alimentaire au détriment de l'aide non alimentaire. Cela est peut-être partiellement lié à une perception d'impuissance en ce qui concerne le Congo, du fait que l'on n'investit pas son aide dans les secteurs qui exigent des programmes à long terme, à la différence des programmes alimentaires, car ceux-ci sont considérés comme un besoin quotidien, parce qu'il y a des bouches à nourrir tous les jours et qu'il importe donc de faire aussi bien qu'on le peut. Mais la maladie, les transports et les autres aspects dont a parlé le Coordonnateur intérimaire sont aussi des programmes qui exigent confiance, stabilité et continuité, et c'est là peut-être un aspect du problème. Mais nous avons pris note des points qui présentent une déficience.

Maintenant que ces questions ont été posées et ces demandes de détails supplémentaires adressées, j'attends avec intérêt un complément d'informations de la part du Coordonnateur. Je vais m'arrêter là.

M. Heinbecker (Canada) : Le Canada est vivement préoccupé par la grave crise humanitaire qui résulte de la poursuite du conflit en République démocratique du Congo. Le conflit a causé des souffrances indicibles à la population congolaise et d'énormes pertes humaines et matérielles. Le fait que cette situation dure depuis plus de trois ans est intolérable.

Actuellement, le principal obstacle à l'accès humanitaire à tous ceux qui ont besoin d'aide de toute urgence est la non-application de l'Accord de Lusaka par les parties et le manque d'empressement de celles-ci à coopérer avec l'ONU.

(*l'orateur parle en anglais*)

Nous nous associons à nos collègues pour condamner toutes les violations du cessez-le-feu. Nous demandons à toutes les parties intéressées de la région de mettre immédiatement fin à toute activité militaire et d'appliquer pleinement l'accord de Lusaka et le plan de dégagement de Kampala. Nous demandons à toutes les parties au conflit, et surtout au Gouvernement, de respecter les obligations contractées, surtout pour garantir la sécurité et la liberté de mouvement des agents de l'ONU et du personnel humanitaire. Nous nous associons à la Grande-Bretagne pour rendre hommage à ces héros qui oeuvrent au Congo en notre nom dans les conditions les plus déplorables.

Nous encourageons toutes les institutions de l'ONU, et toutes les organisations humanitaires présentes en République démocratique du Congo à travailler ensemble en liaison étroite pour mettre au point une stratégie efficace et intégrale afin de satisfaire les besoins humanitaires urgents des civils.

Le Canada condamne toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises dans les zones relevant du Gouvernement ou dans les zones contrôlées par les rebelles. Les responsables de ces violations, y compris les crimes graves, les actes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et toute autre grave violation du droit humanitaire, doivent être traduits en justice. Il ne saurait y avoir de paix ou de réconciliation si nous ne mettons pas un terme à la culture de l'impunité.

Par ailleurs, les attaques incessantes commises officiellement contre la libre expression, en violation de l'Accord de Lusaka, ainsi que l'annonce récemment faite par le Gouvernement que « critiquer l'État, c'est être un ennemi de l'État », préoccupent beaucoup le Canada. La liberté d'expression et d'opinion sont essentielles en tant que mesures de consolidation de la confiance et de la paix.

(*l'orateur parle en français*)

Nous avons été informés que certaines organisations non gouvernementales sont d'avis qu'un déploiement important de la MONUC risquerait d'entraver encore davantage l'accès humanitaire en incitant les forces hostiles à s'opposer à toute présence internationale.

Nous serions reconnaissants au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de faire part de son évaluation de cette opinion.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) *:* Je tenais à vous remercier d'avoir organisé cette séance plénière, ainsi que Mme Carolyn McAskie pour l'importante information qu'elle a bien voulu nous communiquer sur la situation humanitaire extrêmement grave en République démocratique du Congo.

La situation humanitaire et la situation politique et militaire en République démocratique du Congo ne sauraient être considérées séparément. La première est en fait, dans une large mesure, une conséquence de la seconde.

La situation militaire actuelle, caractérisée à la fois par l'absence de paix et l'absence de guerre généralisée, est marquée par des conflits localisés. De là l'absence de solutions, entre autres, aux problèmes des réfugiés, du déplacement massif des populations, de la malnutrition chronique, de la santé et de l'éducation des jeunes. En somme, la crise humanitaire qui résulte des conflits armés fait que les conditions de vie de la majorité de la population congolaise se détériorent de plus en plus, reléguant l'un des États les plus riches en ressources naturelles au 151e rang sur un total de 174 pays, selon l'indice de développement humain.

Le conflit armé affecte également les conditions dans lesquelles les organisations humanitaires s'acquittent de leurs tâches. Elles travaillent dans un contexte de sécurité bien différent de ce que les parties avaient convenu en juillet 1999, au moment de la signature de l'Accord de Lusaka. Les parties ont violé à plusieurs reprises le cessez-le-feu et les dispositifs de l'Accord portant sur l'aide humanitaire. Les organisations humanitaires n'ont qu'un accès limité aux populations vulnérables, une liberté de circulation restreinte et se sont heurtées à des risques graves en matière de sécurité, aussi bien dans les zones administrées par le Gouvernement que dans les zones sous le contrôle des trois principaux mouvements rebelles. Sur un total de 1,8 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, les organisations humanitaires n'ont eu accès qu'à un sixième d'entre elles du fait de l'insécurité générale. Les parties doivent assumer la responsabilité du coût humain pour avoir limité l'accès aux groupes vulnérables. À cet égard, l'Argentine tient à réaffirmer une fois de plus l'importance de respecter les principes découlant de la Convention des Nations Unies de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Je voudrais également aborder la question des violations du droit international en République démocratique du Congo, en particulier dans la partie orientale du pays. Des crimes contre l'humanité y ont été perpétrés. Il suffit de rappeler les massacres dont ont été victimes les populations civiles à Kalimbo, à Katogata et à Lusenda-Lumimba. Ces massacres ne sauraient rester impunis. Il faudra mettre en place les mécanismes nécessaires pour conduire une enquête internationale et traduire en justice les coupables.

L'aide humanitaire est une mesure palliative indispensable dans les situations de crise, cependant elle ne saurait remplacer les décisions politiques de fond que doivent prendre les parties au conflit. Nous sommes d'avis que ces décisions vont au-delà de la pleine et fidèle observance de l'Accord de Lusaka et impliquent le respect de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, l'octroi de garanties de sécurité pour tous les États de la région, en particulier le Rwanda et l'Ouganda, et le retrait de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo. Nous estimons également qu'une fois réunies les conditions de sécurité « raisonnables » – et si je dis raisonnables, c'est parce que je sais qu'elles ne seront pas « idéales » –, le déploiement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sera un facteur de stabilité qui contribuera au règlement de la question de fond tout en facilitant grandement le travail des organisations humanitaires.

En guise de conclusion, permettez-moi de faire deux observations succinctes.

La situation politique et militaire en République Démocratique du Congo ne saurait être analysée séparément, mais doit plutôt être vue dans le contexte de la région des Grands Lacs. Nous pensons que c'est sous cet angle régional qu'il faut examiner également la situation humanitaire.

Nous sommes d'avis aussi que la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo ne saurait être dissociée du renforcement des institutions démocratiques et de la promotion du développement durable dans toute la région, c'est-à-dire qu'une démarche régionale et intégrée s'impose. Pour ces raisons, nous tenons à réaffirmer notre appui à l'idée présentée par la France de convoquer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, une fois réunies les conditions politiques appropriées.

M. Levitte (France) : Je souhaite remercier Mme Carolyn McAskie, coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, pour son exposé précis, complet qui est très utile pour le Conseil de sécurité car il nous éclaire sur un aspect méconnu, ou trop peu connu, du drame que vit ce pays, la situation humanitaire. Et donc, je souhaite également vous remercier, Monsieur

le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion du Conseil sur ce dossier essentiel.

Notre débat d'aujourd'hui est une étape importante des travaux que le Conseil conduit ce mois-ci sur la situation en République démocratique du Congo (RDC). Il éclaire notre réflexion sur l'attitude de la communauté internationale à l'égard du conflit dans ce pays. Nous aurons à prendre dans deux semaines des décisions sur l'action des Nations Unies en République démocratique du Congo. Et il est nécessaire que le Conseil puisse se prononcer en ayant examiné tous les aspects du dossier.

Ceux qui concernent la situation humanitaire sont à nos yeux essentiels. Or, cette situation, Mme McAskie l'a à juste titre souligné, est dramatique. Nous avons également à l'esprit, au-delà de l'exposé de Mme McAskie, les informations qui ont été données par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en RDC, M. Garretón, que les membres du Conseil ont pu entendre en octobre lors d'une réunion « Arria ». M. Garretón a rendu compte des violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays. Il a en particulier souligné que le droit le plus essentiel, le droit à la vie, était bafoué, et largement bafoué dans la partie orientale du pays. Le rapport de M. Garretón dresse la liste des massacres de populations civiles et des affrontements interethniques dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous avons aussi à l'esprit des informations qui nous sont transmises par les organisations non gouvernementales. Je pense en particulier au rapport publié en juin dernier par l'organisation américaine International Rescue Committee qui a estimé que d'août 1998 à mai 2000, le conflit avait provoqué une surmortalité de 1,7 million de personnes dans la seule partie orientale de la République démocratique du Congo.

Il ne s'agit pas ici de se livrer à une querelle de chiffres, mais il faut retenir l'essentiel. L'essentiel, c'est deux choses : d'abord les victimes du conflit du Congo se comptent, hélas, en centaines de milliers. Deuxièmement, les décès proviennent, d'une part des violences contre les civils et des déplacements de populations qu'elles entraînent et, d'autre part, de l'interruption des soins causée par l'instabilité dans la zone et l'absence d'accès à ces populations. La situation au Congo a donc des conséquences humanitaires dramatiques. Nous devons être conscients que cette crise est en fait de nature politique et militaire. La situation actuelle trouve ses causes profondes dans les drames qu'a connus la région des Grands Lacs au cours de la dernière décennie. La cause immédiate du conflit est la crise déclenchée en août 1998. Il nous faut donc apporter aux Congolais un appui humanitaire pour les aider à faire face aux besoins immédiats et, dans cet esprit, nous encourageons l'action des institutions des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des organisations non gouvernementales.

La France, au sein de l'Union européenne, apporte également une aide par le biais de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), qui met en oeuvre cette année un programme d'aide en matière de santé et d'assistance aux personnes déplacées.

Mais il nous faut aussi contribuer au règlement politique de ce conflit. C'est la responsabilité du Conseil. Les efforts pour mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka et les résolutions du Conseil de sécurité ont rencontré bien des difficultés mais les Nations Unies doivent poursuivre ces efforts. J'ai souvent eu l'occasion de le rappeler dans nos débats, permettez-moi de le dire de nouveau : il ne faut pas baisser les bras. Comment, d'ailleurs, le pourrions-nous après avoir entendu Carolyn McAskie?

Dans les prochains jours, le Conseil devra décider, sur la base des recommandations que fera le Secrétaire général, quel appui la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) peut apporter au processus de règlement. La France estime qu'il faudra poursuivre notre effort. Et là, je fais écho à ce que notre collègue de l'Argentine vient de souligner avec force : il faut que la MONUC garde les moyens qui ont été prévus en février dernier pour jouer complètement son rôle et il faut que ces moyens soient effectivement mis en oeuvre.

À la lumière du débat que nous avons aujourd'hui, nous devrons examiner si la MONUC peut également jouer un rôle pour mieux évaluer la situation humanitaire et contribuer aux efforts d'aide. Il nous paraît souhaitable à cet égard de renforcer le volet civil de la Mission des Nations Unies. Dans plusieurs situations de conflit, les Nations Unies ont déployé, dans le cadre de leur mission sur place, une présence civile. Cela a notamment été le cas dans des missions comportant à la fois des volets civils et militaires, par exemple en Angola jusqu'en 1998. Cela est aussi le cas en Afghanistan, actuellement, avec les observateurs

civils de la Mission spéciale des Nations Unies. Un tel dispositif d'observateurs civils distinct des observateurs militaires pourrait peut-être jouer un rôle utile au sein de la MONUC pour rendre compte de la situation et assurer une liaison avec la société civile.

Naturellement, les conditions de déploiement de tels observateurs civils, notamment en matière de sécurité, devraient être examinées avec soin. J'ai bien entendu notre collègue du Canada et je serais heureux d'entendre moi aussi le point de vue de Mme Carolyn McAskie sur ces remarques, mais aussi sur la proposition que je viens de faire, celle d'un éventuel déploiement d'observateurs civils au sein de la MONUC pour jouer un rôle complémentaire.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Coordonnatrice des secours d'urgence par intérim, Mme Carolyn McAskie, de son exposé sur la déplorable situation humanitaire qui règne en République démocratique du Congo. La République démocratique du Congo est le pays le plus riche en minéraux de toute l'Afrique et c'est pourtant le pays qui connaît la situation humanitaire la plus grave de toute la planète. De fait, l'exposé de Mme McAskie n'a fait que confirmer nos pires craintes sur les immenses souffrances qu'endure le peuple congolais, et ce suite à une guerre d'agression absurde. Ma délégation déplore vivement la situation actuelle et notamment le ciblage de civils.

La séance d'aujourd'hui nous donne l'occasion de réfléchir au sort de ces femmes, de ces hommes et de ces enfants congolais que l'on continue d'arracher à leurs foyers, que l'on tue ou que l'on mutile, sans parler des femmes que l'on viole. Notre objectif, à notre avis, doit être de nous attaquer à cette situation en contribuant à mettre fin à ces souffrances. Pour cela, nous devons nous attaquer à la racine du problème, à savoir : l'agression de l'Ouganda et du Rwanda contre la République démocratique du Congo.

C'est notre responsabilité à tous de veiller à ce que les civils congolais vivent dans la dignité, comme ils y ont droit à l'instar de tous les peuples de la terre. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des civils dans la partie orientale du pays. Le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo dresse un tableau saisissant et tragique de la situation humanitaire, en particulier dans la région orientale du pays. Lors d'une séance d'information privée entre membres du Conseil tenue le mois dernier, M. Garretón, expliquant la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme en République démocratique du Congo, a affirmé que dans l'est du pays le droit de vivre n'existait pas. C'est tout dire, je crois. Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment le ciblage délibéré des civils et de leurs communautés dans l'est de la République démocratique du Congo, doivent prendre fin. Le Conseil de sécurité doit faire davantage pour mettre un terme à la culture d'impunité qui règne en République démocratique du Congo, notamment dans la partie orientale du pays.

La guerre en République démocratique du Congo a des retombées au-delà des frontières de ce pays. Elle a des retombées désastreuses même au-delà de la région d'Afrique centrale. Cela apparaît très clairement dans l'exposé que nous venons d'entendre : cette guerre a fait des milliers de personnes déplacées, que de nombreux pays voisins voient arriver en masse. Ces voisins généreux doivent supporter un fardeau supplémentaire en accueillant des milliers de réfugiés. Certains de ces pays font partie des pays les moins avancés, tandis que d'autres sortent à peine eux-mêmes de conflits et sont en plein effort de reconstruction de leur économie. Pis encore, cette situation est susceptible d'avoir des répercussions graves sur le reste du continent africain.

En écoutant l'exposé de Mme McAskie, je ne pouvais m'empêcher de penser à ce que nous avons entendu de la bouche des femmes de la Sierra Leone et de la Somalie au cours des préparatifs de la réunion sur les femmes, la paix et la sécurité. Leur expérience s'appliquerait certainement à toute femme, tout enfant en situation de conflit. La guerre qui fait rage en République démocratique du Congo illustre donc éloquemment le fait que ce sont les femmes qui sont encore les premières victimes de ce conflit que l'on aurait pu éviter.

En plus d'être tuées, blessées ou mutilées à vie, les femmes font l'objet de toutes les formes d'atrocités de la guerre. Les soldats s'en prennent à elles, elles sont humiliées en étant violées, parfois en présence de leurs maris ou de leurs enfants, et courent donc le risque de contracter le VIH/sida. L'histoire des 15 femmes congolaises enterrées vivantes dans le Sud-Kivu est encore fraîche dans nos mémoires. Nous attendons toujours et demandons les résultats des enquêtes sur cet acte de barbarie.

La communauté internationale – et en particulier le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales – ne peut et ne devrait permettre que des déplacements en masse et des violations flagrantes du droit international humanitaire se poursuivent en toute impunité. Les auteurs de ces crimes doivent être tenus responsables de leurs actes.

Je tiens à souligner ici la complémentarité de l'action du Conseil de sécurité et des institutions humanitaires sur le terrain. Il est clair qu'on ne saurait répondre aux besoins humanitaires sans s'attaquer en premier lieu à ce qui a provoqué ces besoins. Lors de son dernier exposé au Conseil de sécurité, le Haut Commissaire pour les réfugiés sortant, Mme Sadako Ogata, a fait des propositions concrètes et prospectives à cette fin. Le Conseil doit donc faire montre de la volonté politique nécessaire pour s'atteler au conflit en République démocratique du Congo pour que les institutions humanitaires apportent effectivement des secours à long terme aux masses qui souffrent.

Les combats en cours sont une source de grave préoccupation pour ma délégation car non seulement il s'agit d'une violation flagrante de l'Accord de cessez-le-feu Lusaka, mais les combats contribuent également au déplacement de civils innocents. À l'évidence, les parties qui sont engagées dans les combats actuels profitent de la présence minimale de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans le pays. Nous n'avons pas de doute que la présence de la MONUC sur le terrain servira de dissuasion, et elle améliora la situation humanitaire et empêchera ainsi d'autres pertes de vie, des déplacements et la misère. Nous sommes encouragés par les résultats du sommet de Maputo. Nous formons l'espoir que les Nations Unies, et tout particulièrement le Conseil de sécurité, ne manqueront pas à leur devoir, une fois de plus.

Ma délégation sait gré à toutes les institutions et organisations humanitaires qui fournissent les secours d'urgence indispensables dans des conditions difficiles. La sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires qui fournissent ces secours d'urgence indispensables sont donc capitales. Nous sommes reconnaissants aux pays donateurs qui fournissent des ressources pour venir en aide aux réfugiés congolais et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Nous tenons également à exprimer nos remerciements à l'Union européenne, qui n'a cessé d'appuyer la population congolaise.

Enfin, nous lançons un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle réponde généreusement au prochain appel interinstitutions de 2001.

Je manquerais à mes devoirs, Monsieur le Président, si je ne vous exprimais pas à la fin de cette intervention les remerciements de ma délégation pour avoir organisé cette séance. Depuis 1960, depuis l'assassinat de ce fils courageux de l'Afrique, Patrice Lumumba, le peuple de la République démocratique du Congo n'a jamais bénéficié de la prospérité sociale et économique. Pendant 37 ans, ils ont vécu sous l'autorité du dictateur le plus brutal, et sont aujourd'hui eux-mêmes et leur pays agressés et assiégés. Le Conseil de sécurité ne doit pas et ne peut pas abandonner le peuple congolais. L'exploitation illégale de la richesse minière de la République démocratique du Congo ne saurait prendre le pas sur la dignité et l'humanité du peuple congolais.

Les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent assumer leur responsabilité en République démocratique du Congo.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance importante du Conseil de sécurité aujourd'hui. Comme nous en avons parlé ce matin encore pour le Timor oriental, quand d'autres crises détournent notre attention nous avons tendance à négliger certaines crises urgentes dont nous sommes saisis, et je vous félicite donc de la vision dont vous avez fait preuve en organisant cette séance, en dépit des autres affaires urgentes qui surviennent dans le monde.

Je remercie également Mme Carolyn McAskie de l'esprit de direction dont elle a fait preuve sur cette question, et de l'exposé qu'elle nous a fait sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo – aussi déprimante que soit cette situation. En tant que Coordonnatrice des secours d'urgence des Nations Unies, elle doit accomplir une sorte de travail de Sisyphe pour essayer d'aborder toutes ces questions. Nous admirons la ténacité dont elle fait preuve en continuant à aborder ce qui est, aux dires de tout le monde, une situation déprimante et décourageante.

Après avoir examiné la situation et écouté l'exposé de Mme McAskie, et examiné les notes qu'elle a distribuées, je pense que la situation en République démocratique du Congo exige l'attention continue de la communauté internationale, qui doit continuer de faire pression sur toutes les parties afin

qu'elles fassent plus. La population dont les souffrances viennent de nous être décrites ne mérite pas moins. Je pense qu'il faut admettre que les Gouvernements de la région – celui du Congo, et particulièrement du Rwanda, de l'Ouganda et bien entendu le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ainsi que les différentes factions armées rebelles congolaises et étrangères – portent tous la responsabilité de cette crise humanitaire qu'on vient de nous décrire ici aujourd'hui. J'espère que s'il y a un message sans équivoque et clair à transmettre aussi bien à tous les Gouvernements qu'à tous les rebelles impliqués, c'est qu'ils doivent tous prendre connaissance de ce qu'est le programme de la communauté internationale aujourd'hui et s'engager dans la recherche de la paix. Faire autrement serait simplement déraisonnable.

Il importe de se rappeler que cette crise, cette catastrophe – et je pense qu'aux dires de tout le monde, on doit l'appeler une catastrophe humaine à tous les niveaux – est entièrement le fait de l'homme, et cela veut dire que les hommes peuvent entièrement y remédier, et les femmes aussi, bien entendu. Comme l'a dit plus tôt l'Ambassadeur Levitte, on ne peut pas abandonner. Nous devons continuer d'examiner cette question. En regardant cette catastrophe qui est le fait de l'homme, la seule conclusion que l'on peut tirer est qu'il faut inculper ceux qui cherchent à accéder ou à rester au pouvoir par la force des armes.

Le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo, conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité et, ne l'oublions pas, de l'Accord de Lusaka, que toutes ces parties ont signé, améliorerait considérablement la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme en République démocratique du Congo. Les Gouvernements doivent être tenus responsables devant leur peuple et sensibles à ses besoins. Nous pensons que les Gouvernements sensibilisés qui se fondent sur une large assise sont nécessaires pour le règlement des crises humanitaires.

La solution à la crise en République démocratique du Congo exige de la volonté politique, des ressources et du temps. Jusqu'à présent les Gouvernements impliqués n'ont pas fait montre de la volonté politique nécessaire, la communauté internationale n'a pas su mobiliser les ressources nécessaires, et l'absence d'un accord de paix fonctionnel a fait que le moment du relèvement continue d'être reporté.

Une solution à la crise exigera également que l'on lutte contre la combinaison meurtrière de trois facteurs qui ont amené la République démocratique du Congo à la situation actuelle. Ces trois facteurs sont l'agression étrangère, la rébellion armée interne et un gouvernement irresponsable. Nous devons donc nous attaquer à tous ces trois facteurs.

Sous notre présidence du Conseil de sécurité en janvier 2000, l'Ambassadeur Holbrooke, travaillant avec nos ambassadeurs dans la région, a demandé aux Présidents Museveni et Kabila de coopérer pour la réouverture du Congo au trafic fluvial civil. À l'époque, cette proposition n'a pas été acceptée mais, 11 mois plus tard, elle mérite d'être réexaminée. Nous invitons les Présidents Kabila et Museveni, tout comme le dirigeant du Mouvement pour la libération du Congo, Jean-Pierre Bemba, à travailler ensemble pour mettre en oeuvre un cessez-le-feu viable, qui devrait inclure la réouverture du Congo au trafic fluvial civil.

Le bien-être de la population de la République démocratique du Congo, ainsi que de la République du Congo et de la République centrafricaine est en jeu. Nous lançons cet appel, qui entre dans le cadre d'un appel plus large à toutes les parties pour qu'elles facilitent les activités de la communauté humanitaire, en ayant à l'esprit que le Congo et ses affluents sont des artères essentielles pour la plus grande partie de la République démocratique du Congo.

Ce Conseil est uni dans son appui et son admiration pour le travail mené par les agences humanitaires en République démocratique du Congo. Dans des conditions difficiles, à grands frais et souvent en prenant des risques considérables, les hommes et les femmes de l'Organisation des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la communauté des organisations bénévoles privées ont tenté de soulager les souffrances causées par des dirigeants politiques au coeur sec. Nous savons que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires travaille ici, à New York, et à Genève pour améliorer l'aide humanitaire en République démocratique du Congo. Nous soutenons ces efforts, placés sous l'autorité générale du Représentant spécial du Secrétaire général, Kamel Morjane, et nous poursuivrons notre propre engagement au service des victimes innocentes de ce conflit.

Ni l'Organisation des Nations Unies, ni aucun de ses États Membres, ne peuvent imposer une solution à la crise. Une solution doit venir des dirigeants politi-

ques et être respectée par tous les combattants, étrangers et congolais. L'objet de l'aide humanitaire est de soutenir la vie civile vulnérable, jusqu'au moment où les dirigeants politiques pourront tomber d'accord. Jusqu'à ce que les parties puissent en arriver là, nous devons continuer à soutenir la communauté humanitaire dans ses efforts. Ceux qui facilitent et protègent l'accès de l'aide humanitaire doivent être félicités; ceux qui gênent ou détournent une telle aide doivent être condamnés pour leurs actions.

Le travail courageux de Carolyn McAskie, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organisations humanitaires n'enlève rien à l'urgence de nos tâches. Au contraire, cela nous rappelle que, plus tôt nous verrons le retrait des forces étrangères, la transformation des rebellions armées en partis politiques non armés, et la création d'institutions gouvernementales responsables en République démocratique du Congo, plus vite le peuple congolais sera capable de prendre sa destinée en mains.

En conclusion, nous croyons que réaliser les objectifs d'un cadre viable pour la paix en République démocratique du Congo et dans la région demeure la clef d'une solution à la crise humanitaire. Tant que nous n'aurons pas cet accord de paix, nous devrons tous oeuvrer ensemble pour soutenir le travail salvateur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des autres organisations qui tentent de protéger les victimes innocentes de ce conflit.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier Mme McAskie, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour son exposé.

Il y a maintenant plus de deux ans que le conflit a éclaté en République démocratique du Congo. Ce conflit a fait des millions de personnes déplacées et de sans-abri. De nombreux réfugiés de République démocratique du Congo ont fui à l'étranger. Parallèlement, de nombreux réfugiés étrangers ont pénétré en République démocratique du Congo. La situation humanitaire dans ce pays et dans toute la région s'est encore aggravée. Nous en sommes très préoccupés.

La délégation chinoise condamne les atrocités commises contre les civils. Nous lançons un appel aux parties concernées pour qu'elles se conforment scrupuleusement aux accords pertinents et aux résolutions du Conseil de sécurité, qu'elles cessent rapidement les hostilités et qu'elles trouvent une solution politique au conflit en République démocratique du Congo. La poursuite du conflit est devenue la cause directe de la crise humanitaire dans ce pays. Ce n'est que si l'on règle le conflit que l'on pourra réellement atténuer la gravité de la situation humanitaire en République démocratique du Congo.

Il y a désormais quelque temps, des sommets régionaux sur la situation en République démocratique du Congo se sont succédé. Nous encourageons cet élan à la recherche d'une solution politique au conflit. Nous espérons également que les parties au conflit mettront en oeuvre les engagements qu'ils ont pris de bonne foi. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, y compris la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo, devrait poursuivre son action pour le processus de paix dans ce pays.

Nous savons gré au personnel humanitaire de tous les efforts accomplis dans des conditions ardues afin d'améliorer la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Nous espérons qu'on pourra garantir sa sécurité.

En conclusion, la délégation chinoise continuera à appuyer le travail remarquable accompli par l'Organisation des Nations Unies et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en particulier.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous joignons aux paroles de gratitude qui ont été adressées à Mme McAskie pour son exposé riche en renseignements et en substance. Malheureusement, cette réunion d'information confirme notre propre évaluation de la situation humanitaire en République démocratique du Congo, qui est quasi catastrophique. Nous apprécions hautement les efforts de la communauté internationale, qui tendent à ne pas permettre que la situation humanitaire s'aggrave encore plus. En même temps, il est évident qu'une solution stable à long terme de la crise humanitaire n'est possible qu'à travers un règlement politique du conflit.

Notre position de principe en faveur d'un prompt règlement politique en République démocratique du Congo, sur la base de l'Accord de Lusaka, demeure inchangée. Nous estimons que, par l'adoption de la résolution 1304 (2000), le Conseil a adressé aux parties au conflit en République démocratique du Congo un signal opportun concernant la nécessité de mettre immédiatement fin aux hostilités, le retrait des troupes étrangères de la République démocratique du Congo, et la mise en oeuvre des engagements pris conformément

aux Accords de Lusaka, sans perturbations ni retours en arrière.

Étant donné qu'il n'y a aucune autre voie conduisant à une solution politique en République démocratique du Congo, nous considérons de la plus haute importance la coopération à long terme de toutes les parties au conflit avec la Mission des Nations Unies, selon les décisions du Conseil de sécurité, de même que la mise en place du dialogue intercongolais, avec la participation de toutes les forces politiques du pays, en conformité avec les Accords de Lusaka.

Il importe aujourd'hui de s'abstenir de décisions irréfléchies et, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté du développement de l'Afrique australe et les États impliqués dans le conflit, de continuer à examiner les formes les plus adéquates de l'aide des Nations Unies au processus de paix en République démocratique du Congo, notamment la création des conditions propices à la mise en place de la deuxième étape de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Tekaya (Tunisie) : Au nom de la délégation tunisienne, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, nos remerciements d'avoir organisé cette importante réunion pour entendre l'exposé de Mme Carolyn McAskie sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Je voudrais également exprimer à Mme McAskie nos remerciements pour l'exposé très utile qu'elle vient de faire et qui reflète l'ampleur des drames humanitaires que vit ce pays, ainsi que les efforts inlassables que déploient les Nations Unies et leurs partenaires humanitaires pour venir en aide aux personnes touchées.

En effet, la guerre qui ravage la République démocratique du Congo a bouleversé la vie des Congolais et a eu des conséquences désastreuses pour une grande partie de la population. Ses effets frappent de plein fouet l'économie du pays et son bilan social est grave. Les manifestations de cette crise sont visibles dans la vie quotidienne des Congolais. La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue au mois de mai dernier en République démocratique du Congo a pu mesurer l'ampleur de la crise qui s'est accentuée depuis, et les prévisions relatives à la situation sont inquiétantes. Toutes les régions du pays subissent les conséquences de la guerre, mais la situation dans l'Est du pays demeure particulièrement volatile.

La crise humanitaire en République démocratique du Congo est marquée par l'augmentation du nombre de personnes déplacées, qui atteint deux millions, ainsi que par leur vulnérabilité accrue. En outre, les mouvements de réfugiés congolais vers les pays voisins ont créé des situations préoccupantes tant au plan humanitaire et sanitaire que sécuritaire. S'ajoute à cela l'afflux en République démocratique du Congo de dizaines de milliers de réfugiés de pays voisins. La République démocratique du Congo fait également face à une grave crise dans le domaine de la santé, marquée par la propagation de différentes maladies face auxquelles les réfugiés et les personnes déplacées sont particulièrement vulnérables, ainsi que la faiblesse des structures sanitaires dans le pays. Les pénuries alimentaires ont atteint des dimensions graves. L'éducation, elle aussi, est touchée durement par la guerre.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo pose ainsi de nombreux défis à la communauté internationale et aux organismes à vocation humanitaire. Les Nations Unies et les organismes humanitaires jouent un rôle essentiel pour sauver la vie des personnes touchées par la guerre en République démocratique du Congo, et répondre aux besoins humanitaires des personnes vulnérables. Cependant, elles font face à divers obstacles dans l'accomplissement de leur mission.

La réunion d'aujourd'hui, qui est venue confirmer de nouveau l'étendue de la crise humanitaire que vit la République démocratique du Congo, coïncide avec le lancement par les Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires humanitaires, du plan d'action humanitaire commun pour l'an 2001 en République démocratique du Congo. Cela devrait mobiliser la communauté internationale pour qu'elle accroisse son aide au peuple congolais et son soutien aux efforts de paix et de réconciliation dans ce pays et dans la région.

L'augmentation de l'aide humanitaire est nécessaire pour soulager les populations touchées. Toutefois, nous convenons que son effet sur la situation en général dans le pays restera limité si aucun progrès n'est réalisé dans le processus de paix.

Au mois de janvier dernier, les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ont réaffirmé ici, devant le Conseil de sécurité, leur soutien à l'Accord et se sont engagées à le respecter. Depuis, des développements successifs ont eu lieu qui ont mis en danger le processus de paix, et le Conseil de sécurité s'est prononcé sur

ces développements. D'autre part, le déploiement complet tant attendu de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui a suscité beaucoup d'espoir, n'a pas encore eu lieu et les forces étrangères ne se sont pas encore retirées du territoire congolais, comme l'a exigé le Conseil de sécurité dans ses résolutions y afférentes. Entre-temps, la situation humanitaire, économique et sociale du peuple congolais s'est constamment dégradée.

Nous avons suivi avec intérêt les nombreux efforts et les nombreuses initiatives politiques et diplomatiques louables qui ont été entrepris ces dernières semaines pour sauver le processus de paix. Les déclarations de bonne volonté doivent être traduites sur le terrain. Aujourd'hui encore, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka passe par une étape difficile et il requiert un nouvel élan. La discussion, au sein du Conseil de sécurité, du prochain rapport du Secrétaire général sur la MONUC sera une occasion de faire le point sur la situation, de confirmer l'engagement des Nations Unies et d'envisager les décisions à prendre.

Par ailleurs, compte tenu du lien intime entre les problèmes qui secouent la région des Grands Lacs et le processus de paix en cours, l'adoption d'une approche globale pour traiter ces problèmes dans un contexte régional devient de plus en plus nécessaire.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie Mme McAskie de nous avoir informés de la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Nous vous remercions aussi, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo.

En raison de l'impasse politique qui prévaut actuellement dans le processus de paix, il est facile de fermer les yeux sur les conséquences tragiques de la guerre pour la population. Cependant, nous devons continuer de nous concentrer sur les dimensions humaines du conflit, et le débat actuel galvanisera peut-être les parties au conflit et les amènera à adopter une attitude constructive à l'égard du règlement du conflit.

Ma délégation est profondément préoccupée par la situation humanitaire grave qui sévit dans le pays. La population touchée par le conflit – soit quelque 16 millions d'êtres humains et, en particulier, plus de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés dans les États voisins – est plus importante que la population d'un grand nombre d'États Membres des Nations Unies.

On nous a informés qu'en raison de l'ampleur de la crise et des effets du conflit sur la prestation de l'assistance, l'aide humanitaire apportée aux populations dans le besoin a été minimale. Ces populations doivent en grande partie se débrouiller seules dans un pays qui connaît les affres de la guerre et où il y a peu ou pas de possibilités d'activité économique. Cette situation pourrait se transformer en une tragédie humaine d'ampleur considérable.

Nous sommes encouragés par le fait que le Président Kabila de la République démocratique du Congo ait promis que les observateurs des Nations Unies pourront se déplacer librement pour surveiller la situation précaire. Nous attendons avec intérêt la mise en oeuvre de cette promesse, et nous escomptons que les autres forces en présence accorderont la même liberté de circuler, non seulement aux observateurs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), mais également au personnel humanitaire oeuvrant sur le terrain.

Des dizaines de milliers de Congolais ont trouvé refuge dans les États voisins. En même temps, plus de 330 000 réfugiés ont fui vers la République démocratique du Congo. La propagation de conflits régionaux sur le sol de la République démocratique du Congo rend précaire la sécurité de ces réfugiés étrangers et des deux millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ces faits appuient l'idée d'une conférence sur la région des Grands Lacs et une approche globale aux conflits dans l'ensemble de la région.

En République démocratique du Congo, le ciblage systématique de groupes civils par des dizaines de groupes ethniques, des rebelles armés et les soldats de près de neuf armées différentes ont conduit à des abus en matière de droits de l'homme par toutes les parties à ce conflit. Les cas d'arrestations, de détentions et d'exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires sont très préoccupants et ne doivent pas passer inaperçus ni rester impunis. La culture de l'impunité doit être bannie de la terre.

Ma délégation rend hommage aux agents humanitaires de l'ONU sur le terrain pour l'énorme tâche qu'ils accomplissent dans des circonstances très difficiles. Nous sommes heureux de prendre connaissance des efforts intenses et concertés des organismes des Nations Unies, de la Coordinatrice humanitaire et de la

MONUC, des officiers de liaison humanitaires, ainsi que de la rationalisation des dispositifs de coordination existants entre les divers organismes d'aide et la MONUC. Cela a déjà conduit à un meilleur mécanisme de fourniture d'aide aux nécessiteux.

Ma délégation appuie toute mesure de nature à renforcer l'efficacité des organismes humanitaires fournissant une aide et à instaurer la confiance au sein des organismes et du personnel de l'ONU. Nous notons que ces objectifs pourraient être réalisés en renforçant la capacité aérienne de la MONUC et en la mettant à la disposition de toutes les institutions humanitaires en vue d'atteindre les régions les plus isolées du pays. De ce fait, nous exhortons la communauté internationale à répondre à l'appel global des Nations Unies pour l'année 2000 et l'année 2001, qui sera prochainement annoncé. L'appel global pour 2001 comprendra, entre autres composantes essentielles, l'appui d'initiatives communautaires autonomes et la promotion de la libre circulation des personnes et des biens à travers la ligne du front. Ce sont là des éléments décisifs d'un retour éventuel à la paix, lorsque les anciens adversaires devront reprendre des contacts réguliers avec les personnes qui étaient leurs pires ennemis.

En dépit des succès des programmes humanitaires, la seule façon d'améliorer durablement la situation humanitaire consisterait à parvenir à un accord de paix global. Nous sommes déçus de voir que l'Accord de Lusaka n'a pas donné lieu à la levée des obstacles qui entravent la conclusion d'une paix finale. Mais, face à cette situation nous reconnaissons la bonne volonté de certains pays de la région et leur détermination de faire avancer le processus de paix. Nous nous félicitons donc des informations en provenance de Maputo selon lesquelles les ministres de six gouvernements et deux factions rebelles envisagent de se rencontrer mercredi pour élaborer les détails d'un plan de paix réactivé qui permettrait aux observateurs de l'ONU de superviser le cessez-le-feu au Congo. Nous sommes convaincus que le processus de paix prévaudra. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les autres parties concernées doivent démontrer leur attachement au processus de paix.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo nous rappelle de façon brutale l'ampleur des pertes en vies humaines résultant des conflits. Elle renforce notre conviction que ceux qui doivent d'abord rétablir la paix et ne le font pas, doivent assumer la responsabilité des souffrances continues de la population civile soumise à leurs armes. Nous avons entendu évoquer toutes les raisons possibles de l'échec de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et nous estimons qu'aucune de ces raisons ne justifie les souffrances humaines décrites par Mme McAskie dans son intervention d'aujourd'hui au Conseil. Ce qui est pire et qui est en fait répréhensible, ce sont les informations indiquant que toutes les parties au conflit ne permettent pas un accès sûr de l'aide humanitaire aux nécessiteux dans des zones sous leur contrôle. Les dirigeants qui perpétuent ou ignorent les souffrances humaines injustifiées telles que celles signalées en République démocratique du Congo seront responsables devant l'histoire et nous espérons qu'ils rendront des comptes à leurs citoyens.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à Mme Carolyn McAskie et la remercier de son exposé exhaustif et lucide sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo, ainsi que pour le document utile qui nous a été remis.

Nous sommes troublés par la situation de sécurité toujours précaire qui règne dans ce pays et par le fait que cette situation peut affecter la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité. Les armées nationales et les divers groupes armés participant à la guerre entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, ont pratiquement dévasté le pays.

Tout le tissu socioéconomique du pays est en ruines. Il n'y plus d'infrastructures et des régions riches en produits alimentaires ne sont plus productives. La pauvreté extrême, qui existait déjà, a atteint aujourd'hui des seuils catastrophiques. Les intérêts économiques et politiques des parties présentes sur le territoire souverain de la République démocratique du Congo ont conduit à une partition effective du pays, à l'exploitation de ses richesses et à des dégâts écologiques de grande ampleur.

Cette situation est d'autant plus tragique que le peuple congolais est conscient de cette situation mais est impuissant à la maîtriser. La situation humanitaire qui se dégrade en République démocratique du Congo, et surtout l'insécurité accrue dans les zones de guerre, rendent l'accès des agents humanitaires aux populations très dangereux et difficile. Ma délégation estime qu'il est vital que les parties respectent leurs accords

de cessez-le-feu et assurent l'accès sans entrave des organismes humanitaires à toutes les régions du pays.

Plusieurs régions du pays restent inaccessibles au personnel humanitaire en raison des conditions de sécurité qui y prévalent. Toutes les parties au conflit doivent assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire et un accès sans entrave à toutes les populations touchées.

D'après l'exposé de Mme McAskie, il y a près de 2 millions de personnes déplacées en République démocratique du Congo, et beaucoup sont privées d'aide. La vaste majorité de ces personnes viennent des territoires occupés de l'est du pays, en raison surtout d'affrontements entre les forces rwandaises et ougandaises à Kisangani et du regain de tension au Kivu et des combats actuels dans la province septentrionale de l'Équateur. Le nombre croissant de réfugiés congolais a de graves effets, non seulement pour la République démocratique du Congo, mais également pour les pays voisins avec près de 300 000 personnes de la République démocratique du Congo aujourd'hui réfugiées en République du Congo, en Zambie, en République centrafricaine et en Tanzanie, comme l'a indiqué Mme McAskie.

Ma délégation est consciente des difficultés qui doivent être surmontées pour aboutir à une paix durable en République démocratique du Congo. Il reste que quelle soit la complexité de la tâche, les souffrances du peuple de la République démocratique du Congo nous poussent à tout essayer pour faire cesser leur calvaire. Nous pensons qu'il est vital de créer les conditions d'une paix durable sur la base de la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Les éléments de cette paix doivent nécessairement inclure les questions de la sécurité des frontières des États concernés, leur souveraineté et leur intégrité territoriale et leur pleine utilisation de leurs ressources naturelles. À cet égard, nous appuyons l'appel en faveur d'une cessation immédiate des hostilités et nous réaffirmons notre appui à la stabilité, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Dans le même temps, le retrait de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo doit se faire conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et à la résolution 1304 (2000). Il est en effet regrettable que les parties continuent d'ignorer les appels lancés par le Conseil de sécurité et par la communauté internationale.

C'est la raison pour laquelle la Malaisie estime que le déploiement en temps opportun de l'opération de maintien de la paix des Nation Unies s'impose en République démocratique du Congo pour arriver à un règlement du conflit. Aujourd'hui, après avoir écouté attentivement les points de vue de nos collègues, notamment du continent africain, le Conseil doit accélérer le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et la mise en oeuvre rapide et complète de la résolution 1291 (2000). Ces mesures sont indispensables compte tenu des circonstances actuelles, et ils seront une épreuve décisive de la volonté politique du Conseil. Nous estimons que nous devons aller de l'avant, tout en étant bien déterminés à changer la situation, à promouvoir la paix et la sécurité pour la population de la République démocratique du Congo.

Enfin, nous voudrions rendre hommage au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Programme alimentaire mondial et aux organisations humanitaires non gouvernementales chargées d'exécuter et de faciliter les opérations de rapatriement des réfugiés, de même que nous les encourageons à poursuivre cette noble action malgré les difficultés qu'ils rencontrent.

M. Kassé (Mali) : Monsieur le Président, je m'associe aux autres délégations pour vous féliciter d'avoir convoqué cette séance publique d'information sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo, et remercier, à travers vous, Mme McAskie, pour son exposé fort instructif.

La République démocratique du Congo est un pays aux dimensions continentales. Sa stabilité conditionne celle du continent africain tout entier et directement celle des neuf pays qui lui sont voisins. Le retour à la paix et à la stabilité régionales nécessite le rétablissement du respect de principes fondamentaux réaffirmés clairement par les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, dont le principal est celui de l'unité et de l'intégrité territoriale du Congo et de l'inviolabilité de ses frontières. Pareillement, les voisins du Congo ont également le droit de vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres, sans actions déstabilisatrices menées à partir du territoire congolais.

L'autre facteur essentiel de stabilisation du Congo est celui de la réconciliation nationale. J'ajouterai à ces facteurs de stabilisation, un troisième qui est la situation humanitaire, car comme les membres le savent, les crises humanitaires engendrent souvent des conflits, mais de manière tout aussi invariable les conflits engendrent des crises humanitaires.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), vient de nous dresser le tableau qui fait état de la détérioration de la situation sur le plan humanitaire en République démocratique du Congo. Ce tableau pourrait être comparé à celui des droits de l'homme. Les chiffres, les réfugiés et les personnes déplacées en témoignent. La pauvreté, la misère, la maladie et la famine qui sévissent en République démocratique du Congo constituent à elles seules une violation des droits humains.

Cette situation constitue une source de vive préoccupation pour ma délégation car le lourd tribut que les civils continuent de payer au conflit est inacceptable. Il est d'autant plus inadmissible que l'intensité des combats empêchent les organismes humanitaires d'avoir accès à de nombreuses régions, en particulier dans la partie orientale du Congo, privant ainsi les populations vulnérables de secours précieux dont elles ont cruellement besoin.

Il a été maintes fois souligné, ici au Conseil, qu'il est important que les problèmes humanitaires se voient accordés une attention immédiate lors des négociations sur les accords de paix, mais aussi lors des missions de maintien de la paix. Cela permet en effet de garantir la planification préalable qu'exigent les volets humanitaires des opérations de maintien de la paix et de mobiliser sans délai les ressources nécessaires. En outre, le succès d'un accord de paix dépend souvent, tout au moins en partie, des interventions humanitaires, et notamment de celles permettant le retour et la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées, l'assistance aux combattants démobilisés, le rétablissement des sources de revenus des personnes touchées par la guerre et l'aide apportée aux combattants pour qu'ils trouvent de nouveaux moyens de subsistance. Ma délégation rappelle aux signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka que cet instrument dispose suffisamment de clauses permettant à la fois la protection des populations civiles et la protection des droits humains, de même que l'acheminement de l'aide humanitaire grâce à l'ouverture de couloirs d'aide humanitaire et à la création de conditions favorables à la fourniture de secours d'urgence aux personnes déplacées, aux réfugiés et autres personnes.

Par ailleurs, on retrouve des dispositions similaires dans les résolutions pertinentes du Conseil sur la République démocratique du Congo. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent recevoir le même degré d'importance, et par conséquent être mises en oeuvre sans discrimination et sans atermoiement.

À ce titre, chacun, parties signataires et communauté internationales, collectivement ou individuellement, doit prendre ses responsabilités, car la gravité de la situation en République démocratique du Congo et ses conséquences humanitaires catastrophiques imposent plus que jamais que tout soit mis en oeuvre pour relancer le processus de paix.

La séance d'aujourd'hui offre l'occasion à ma délégation de saluer et de remercier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tous les organismes humanitaires et les nombreuses organisations non gouvernementales qui cherchent activement à répondre à la situation humanitaire catastrophique en République démocratique du Congo. Nous remercions également la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour son rôle d'appui et d'assistance très positif dans les opérations humanitaires. Cette dimension humanitaire de la MONUC est à encourager et à développer.

En conclusion, Monsieur le Président, le Mali demeure convaincu qu'une coordination des Nations Unies étayée par une MONUC pleinement déployée, j'ai bien dit pleinement déployée, permettra d'améliorer i'efficacité de l'aide humanitaire dont la République démocratique du Congo a cruellement besoin aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Pays-Bas.

Les Pays-Bas tiennent à remercier, à leur tour, Mme McAskie de la franchise dont elle a fait preuve dans son exposé, malgré la triste réalité. Outre les souffrances qui accablent le peuple congolais lui-même, nous avons parlé aujourd'hui des conditions épouvantables dans lesquelles les travailleurs humanitaires s'acquittent de leur tâche en République démocratique

du Congo, et des dangers très réels auxquels ils font face. Il y a deux semaines seulement, nous avons entendu le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui a souligné la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, notamment dans les situations de conflit, vu les risques grandissants auxquels ils sont exposés sur le terrain.

Bien entendu, dès le mois de février dernier le Conseil s'est penché sur la question, et il a émis à cette occasion une déclaration présidentielle. Compte tenu de la détérioration manifeste des conditions de sécurité du personnel des Nations Unis, je me propose, toutefois, de distribuer, en tant que document du Conseil de sécurité, cette pétition que j'ai reçue de la part du Comité de coordination des syndicats et associations autonomes du personnel du système des Nations Unies et de la part de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux; cette pétition est adressée au Conseil pour qu'il se penche davantage sur la question.

Par ailleurs, il est difficile de répondre à une séance d'information humanitaire en faisant table de rase des considérations d'ordre politique. Certaines des déclarations que nous avons entendues le confirment. Ma délégation voudrait faire une seule observation de nature politique.

Depuis que le Conseil de sécurité a été appelé à entériner l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, certaines délégations du Conseil ont essayé de donner à notre engagement un aspect différent, d'une part, en introduisant une distinction entre troupes invitées et troupes non invitées – qualifiés également d'« alliés » et d'« agresseurs » – et, d'autre part, en passant sous silence la réticence du Président Kabila à s'engager dans un dialogue national.

Il va sans dire que chaque délégation est tout à fait en droit d'essayer d'effectuer cet ajustement, mais nous voudrions pour notre part faire remarquer que si la distinction entre invitées et non invitées, appliquée aux troupes, avait été faite à Lusaka et si le dialogue national avait été effacé des projets de texte, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka n'aurait simplement pas été conclu. Les délégations qui tiennent à ces ajustements doivent donc savoir ce qu'elles font. Il se peut que l'Accord de Lusaka ait besoin d'être actualisé. Il semble y avoir eu un consensus dès le départ sur le fait que la tâche que Lusaka avait confiée à l'ONU en lui demandant de traquer les membres des ex-Forces armées rwandaises et des Interahamwe manquait de réalisme. Mais on ne peut, bien sûr, concevoir d'actualiser Lusaka qu'à condition que tous les États signataires au moins donnent leur accord.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à Mme McAskie pour qu'elle réponde aux commentaires et aux questions des membres du Conseil.

Mme McAskie (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, par votre intermédiaire, je remercie les membres du Conseil de la façon très sincère dont ils ont manifesté leur préoccupation et leur soutien en faveur de l'effort humanitaire qui prend la forme d'une aide aux victimes, d'appui aux organismes humanitaires qui travaillent sur le terrain et d'une aide au rôle de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je trouve particulièrement satisfaisante la synergie grandissante entre les débats politiques et humanitaires qui marque de plus en plus le travail du Conseil de sécurité.

Je parlerai tout d'abord de certains des points mentionnés par le représentant du Royaume-Uni qui a fait des commentaires sur la stratégie coordonnée d'assistance. Nous avons été très satisfaits de voir que l'intérêt des donateurs s'était intensifié lors d'une réunion qui s'est tenue à Genève en octobre et au cours de laquelle un certain nombre de donateurs nous ont vivement encouragés à mettre sur pied un programme humanitaire beaucoup plus dynamique en République démocratique du Congo. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'appel global que nous avons fait circuler est beaucoup plus vaste que ce n'était le cas en 2000. Il ne fait aucun doute que l'on souhaite une approche stratégique plus large. Ce qu'il faut comprendre c'est que l'évolution de la procédure d'appel global signifie que cette procédure représente maintenant un plan d'action humanitaire commune qui est résumé dans le document et qui est devenu un instrument permettant une démarche beaucoup plus coordonnée.

Nous voyons une coopération beaucoup plus étroite entre les Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG), et je vois – non seulement en République démocratique du Congo mais aussi dans d'autres crises – une disparition de la mentalité qui établissait une distinction entre « eux » et « nous » qui a caractérisé les relations entre les ONG et les communautés de l'ONU dans le passé. Nous reconnaissons que certaines ONG ont des créneaux très particuliers

qu'il convient de respecter; et à condition de respecter nos rôles respectifs nous constatons qu'il devient de plus en plus facile de travailler de manière constructive en vue d'un objectif général commun.

Du point de vue des relations entre les Nations Unies et les autorités locales – le Gouvernement de la République démocratique du Congo – et des relations des Nations Unies avec les parties au conflit et pour ce qui est des obstacles qui apparaissent dans ces relations, je pourrais peut-être me référer à nouveau à la question de l'accès. Nous constatons que l'accès a été gêné, quelquefois entravé, mais quelquefois aussi aidé. Il y a du bon et du mauvais dans toute situation. Assurément, le Ministre de l'intérieur du Gouvernement de la République démocratique du Congo nous a aidés à venir à bout de certaines contraintes bureaucratiques. Mais, en même temps, j'ai parlé tout à l'heure d'un cas remarquable concernant l'impossibilité d'accéder à quelque 300 000 personnes déplacées dans la province de l'Équateur – ceci en raison de retards apportés à l'établissement de permis de voyager. Je ne dirais jamais que c'était voulu. Mais c'était la conséquence regrettable de la situation très compliquée et très difficile que connaît la région. Nous travaillons maintenant avec des groupes rebelles et il est vrai qu'ils accueillent favorablement l'aide humanitaire mais aucun mouvement rebelle ne peut garantir notre sécurité.

Ce qui est intéressant dans la situation en République démocratique du Congo est que dans bien des parties du nord du pays, ce n'est pas que les routes sont en mauvais état; c'est qu'il n'y a pratiquement pas de routes. Comme l'a dit le représentant des États-Unis, une bonne partie de la circulation se fait par voie d'eau. Et les mouvements militaires et les mouvements de rebelles dominent une grande partie de cette circulation. Les travailleurs humanitaires n'ont donc pas accès à la seule forme de transport possible dans certaines régions. Nous allons donc rechercher des garanties d'accès aux cours d'eau mais nous voudrions également être en mesure de négocier un accès aux travailleurs humanitaires de part et d'autre des lignes de conflit.

En ce qui concerne les autres contraintes à l'activité humanitaire, j'ai mentionné la question du recrutement des enfants soldats. J'ai parlé du taux de change et je pourrais le faire à nouveau : la question des taux de change, nous l'espérons, sera réglée.

Du côté positif, comme je l'ai dit, dans certaines régions nous avons de très bonnes relations avec les autorités. En fait, avec l'appui des autorités à tous les niveaux, les Nations Unies organisent actuellement un atelier sur les questions de santé et d'éducation à Kisangani tenu par les rebelles avec la participation de spécialistes venus du pays tout entier. Dans d'autres domaines, le Gouvernement nous aide à accéder aux écoles et aux cliniques. Donc nous faisons un peu de tout et il n'y a pas de réponse bien précise.

Pour répondre à une question plus précise posée par le Royaume-Uni qui a demandé dans quel domaine pourrait se manifester l'aide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), il est évident que ce serait pour garantir une sécurité d'accès. Cela va sans dire, et je pense que nous l'avons toujours espéré au cas où la MONUC pourrait se déployer pleinement.

Mais il y a un domaine particulier dans lequel le Conseil pourrait envisager d'agir. À l'heure actuelle, les fonds votés pour les opérations de maintien de la paix sont très précis dans le sens qu'ils sont limités à des activités entreprises par les soldats de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. Il y a eu plusieurs cas où la communauté humanitaire a demandé l'aide du personnel employé aux opérations de paix pour les transports parce que les conditions de sécurité sont bien meilleures. Dans le cas de la MONUC, à Kisangani, par exemple, récemment la MONUC a fourni des moyens de transport aux travailleurs humanitaires. Comme cela n'est pas prévu dans le budget de maintien de la paix, ils doivent nous facturer au prix coûtant et le montant est deux fois plus élevé que si nous engagions les services de transports commerciaux sur le marché local. Nous avons le choix entre la solution la moins chère et la solution la plus sûre. Ce sera également une question qui sera mentionnée dans la demande que Mme Ogata a adressée à la MONUC – demande que le Département des opérations de maintien de la paix a acceptée de bon coeur et qui concerne l'assistance à la MONUC pour transporter l'aide destinée aux réfugiés en République centrafricaine et en République du Congo. De nouveau, la question du coût se présentera. Cet argent vient de contributions de donateurs à l'effort humanitaire. D'une façon ou d'une autre, nous payons : la question est de savoir si nous payons avec le budget de maintien de la paix ou si nous payons grâce aux budgets humanitaires volontaires. Je laisse le Conseil réfléchir à cette énigme.

En ce qui concerne les menaces les plus sérieuses à la sécurité, celles-ci changent selon la situation militaire. Actuellement, c'est dans le Sud-Kivu et aussi au Katanga que nous rencontrons les plus grandes difficultés. Comme je l'ai dit, nous espérons que le nouveau déploiement de la MONUC augmentera la sécurité, renforçant ainsi la capacité des organismes humanitaires de parvenir aux populations.

Pour répondre à la question de mon collègue du Canada, nous croyons que la présence de la MONUC, avec la sécurité accrue qu'elle fournirait, faciliterait l'assistance humanitaire. Il est vrai que la présence de l'ONU est considérée comme controversée, et que des questions ont été posées pour savoir si les travailleurs humanitaires doivent continuer seuls. Dans la situation qui existe actuellement en République Démocratique du Congo, nous serions heureux de bénéficier de la sécurité que nous apporterait la MONUC pour ce qui est des possibilités d'accès et d'escorte et de la question des témoins internationaux.

Eu égard à la question connexe, celle des observateurs civils, dont a parlé notre collègue de la France, il est vrai que le déploiement d'observateurs civils augmenterait le potentiel de la MONUC d'observer et de signaler les violations des droits de l'homme. Il convient bien évidemment, de noter qu'il y a déjà 11 fonctionnaires humanitaires et des officiers chargés de la protection des enfants, qui travaillent de très près avec la communauté humanitaire. En fait, à la suite de la visite toute récente de plusieurs organisations en République démocratique du Congo la semaine dernière, une recommandation a été formulée de mieux organiser la coordination et renforcer la coopération entre les aspects civils de la MONUC et la communauté humanitaire.

J'ajouterais quelque chose au sujet de la sécurité. Il y a des rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la sécurité des personnels de l'ONU et autres personnels humanitaires, et nous savons que la possibilité de trouver les fonds nécessaires dans les budgets est entravée par le fait que nous devons attendre le prochain exercice biennal, selon le mode de fonctionnement du cycle budgétaire. Entre-temps, nous avons fait des efforts concertés plus intenses – avec tout l'encouragement des donateurs – pour englober dans les appels globaux un appel particulier pour le paiement des éléments de sécurité de chaque mission. Sur le total demandé, nous demandons en tout et pas seulement pour le Congo, 13 à 14 millions de dollars, pour les besoins de sécurité.

Je le dis maintenant, parce que c'est particulièrement vrai dans le cas de la République démocratique du Congo, que nous voudrions encourager les donateurs qui envisagent de faire des apports aux projets humanitaires, de veiller à ce qu'ils financent cet élément très important de la sécurité. Car en l'absence d'une sécurité appropriée pour les travailleurs humanitaires au Congo, il existera un danger très réel de voir échouer les projets auxquels nous tenons.

Je vous remercie, Monsieur le Président. J'espère avoir répondu à tous les points qui ont été soulevés. Une fois de plus, je voudrais remercier très vivement les membres du Conseil des paroles très chaleureuses de soutien à la communauté humanitaire prononcées dans leurs interventions de cet après-midi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme McAskie de ses observations. Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur Andjaba, mais je sais que Mme McAskie doit nous quitter à 17 h 15. Je voudrais donc dire que si elle a un avion à prendre, nous ne saurions la retenir.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je serais fort succinct afin de ne pas retenir davantage Mme McAskie.

Je pense que la discussion et l'exposé de cet après-midi ont été des plus utiles. Je veux encore une fois remercier Mme McAskie de ce fait, ainsi que des renseignements complémentaires qu'elle a bien voulus nous donner suite aux commentaires et questions posées par les membres du Conseil.

Cependant, Monsieur le Président, l'utilité de cette réunion a été mise en cause, c'est le moins que l'on puisse dire, par ce que vous avez déclaré en votre qualité de représentant de votre pays. Je pense que l'on peut déformer la réalité tant que l'on veut, mais il n'en reste pas moins que la réalité sur le terrain reste ce qu'elle est. Il y a eu une agression contre la République démocratique du Congo. C'est un fait; vous ne pouvez pas le changer. Il y a des forces qui ont été invitées en République démocratique du Congo et il y a des forces qui n'ont pas été invitées. C'est un fait, et vous ne pouvez pas le changer, même si vous le souhaitez. Les résolutions du Conseil de sécurité sont des plus claires en la matière. Elles établissent une distinction claire entre forces invitées et forces non invitées en République

démocratique du Congo. Je ne peux donc qu'être stupéfié quand je vous entends une fois de plus essayer de défendre les agresseurs plutôt que de défendre les victimes. La République démocratique du Congo est victime d'une agression. C'est clair.

Ma délégation est médusée par la façon dont votre délégation et vous personnellement, Monsieur le Président, avez abordé ce problème. Je n'avais nullement l'intention de dire ce que je viens de dire, mais je pense que j'ai un droit de réponse à ce que vous avez dit en votre qualité de représentant de votre pays. Encore une fois, il y a des forces qui sont invitées et des forces qui ne sont pas invitées en République démocratique du Congo. C'est là un fait que vous voulez déformer, mais votre déformation ne change rien à la réalité.

Je vous avais promis la plus grande concision, et j'ai été bref. Je réserve mon droit de revenir de nouveau si vous le souhaitez, Monsieur le Président. Je suis prêt à consacrer plus de temps à la présente réunion, s'il le faut.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres intervenants inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a conclu son examen du point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 5 h 20.